



Une entreprise d'avocats d'entreprises

### **FLASH INFO**

#### **Plus-value immobilières : la perspective d'une réforme sur la fiscalité du patrimoine retarde la suppression de certaines niches fiscales !**

Lors de l'examen en première lecture, le 24 novembre dernier, de la première partie du projet de Loi de Finances pour 2011, le Sénat a annulé certaines mesures, voulues par les députés, qui consacraient un durcissement du volet fiscal.

Il en est ainsi (sans modification depuis, à ce jour) de l'assujettissement aux contributions sociales de la fraction des plus-values immobilières afférentes à des immeubles détenus depuis plus de 15 ans ...

Ainsi tomberait provisoirement le couperet du 31 décembre 2010 (si la commission mixte paritaire ne change pas à nouveau la donne). Le débat serait reporté au printemps 2011.

Attention à bien surveiller, toutefois, l'évolution des débats parlementaires jusqu'au vote final.

**L'équipe fiscale**

**[fiscal@lamy-lexel.com](mailto:fiscal@lamy-lexel.com)**